Association des Habitants du village de Gron
Association Environnementale Dongeoise des Zones à Risque et du PPRT
Association Vivre à Méan Penhöet
Ligue des Droits de l'Homme Saint Nazaire

à Monsieur le Président de la CARENE
Monsieur le Maire de PORNICHET
Monsieur le Maire de DONGES,

Messieurs,

A l'occasion du Conseil communautaire qui s'est tenu le 16 décembre dernier, vous avez pris la parole à tour de rôle en réaction à l'intervention du groupe d'opposition portée par Monsieur François BILLET sur le projet de délibération n° 32 "*commission transition écologique et aménagement durable environnement - plan d'action qualité de l'air (paqa) 2025-2030 - adoption*".

D'entrée, Monsieur le Maire de Pornichet vous déclarez regretter que Monsieur BILLET "*reprenne les arguments d'associations qui n'ont rien compris*" ...

Nous pouvions attendre un développement précis, argumenté de votre part ... Malheureusement, il n'en a rien été !

Nous regrettons que vous ne nous ayez jamais donné l'occasion d'échanger avec vous comme le font régulièrement vos collègues Maires de Montoir de Bretagne et de Trignac, ce dont nous les remercions chaleureusement.
Si tel avait été le cas, vous sauriez que nos associations sont sérieuses et rigoureuses dans leurs propos. L'ensemble des éléments que nous avançons sont facilement vérifiables puisque fondés sur des documents officiels produits notamment par Santé Publique France, Air Pays de la Loire, l'Observatoire Régional de Santé mais aussi sur les rapports d'inspections de la DREAL, les arrêtés préfectoraux dont parfois les mises en demeure de plusieurs industries à risque.
Il vous suffit de les consulter.

Selon vous, "*les efforts des industriels sont monstrueux pour éviter les pollutions*". Permettez-nous d'en douter justement au regard des mises en demeure dont certains font l'objet parfois pour des pollutions avérées mais aussi parce qu'ils ne déclarent pas toutes leurs activités et ce faisant, se soustraient à certains contrôles. YARA n'est malheureusement pas le seul.

Nous pouvons citer TOTALEnergies qui est un habitué mais moins souvent évoqués nous pourrions aussi mentionner :

- les Chantiers de l'Atlantique en juillet 2023,
- IDEA logistique (site avenue de Chatonnay) en novembre 2022,
- WELD'X en août 2022,
- TSI (site de Donges) en janvier 2023
- DSPI (site de Donges) en avril 2023
- ARQUUS en juin 2023

- DAHER Aérospace en avril 2024
- ARCELORMITTAL Saint-Nazaire en août 2024

Nous pouvons également ajouter d'autres événements précis qui confortent nos propos:
- Le non-respect par AIRBUS Atlantic Montoir-de-Bretagne de ses obligations de filtration à 99% des émissions de Chrome VI sur base des affirmations lors de la dernière inspection comme quoi cela prendra plusieurs années pour faire les tests.

- L'absence d'alerte vers la DREAL et la population lorsque AIRBUS Atlantic Saint-Nazaire apprend que ses rejets de chrome VI en avril (+30%) et mai (+10 000%) dépassent le seuil prescrit par l'arrêté préfectoral et que les actions lancées ultérieurement n'ont pas permis de prouver que les résultats étaient erronés (CSS du 10/12/2025)

- L'absence de communication à l'ensemble de la population de Méan Penhoët de recommandations suite à la découverte de pollutions des sols (rapport FONDASOL des Chantiers, Airbus, eaux des puits analysés) alors que ces pollutions peuvent les concerner soit par les eaux souterraines, soit par les airs.

- Le déménagement en catimini, -sans autorisation préalable de la DREAL- par les Chantiers de l'Atlantique d'un merlon de 1200m^3 de terres fortement polluées qui avait été constitué sur place pour éviter les frais d'un traitement dans un centre agréé.

Vous reprochez ensuite à nos associations de ne pas connaître l'histoire locale. Sachez Monsieur le Maire, que nous comptons dans nos rangs bon nombre d'adhérent·es bien ancré·es sur le territoire et bien au fait de ce qui s'y passe et s'y est passé depuis pas mal d'années.
Vous mettez en avant cet argument pour évoquer ensuite le sujet grave et dramatique de l'amiante et de ses variétés, substances classées cancérogènes pour l'Homme par l'Union Européenne et par le Centre International de Recherche sur le Cancer depuis 1977 mais dont l'usage n'a finalement été interdit en France qu'en 1997, soit 20 ans plus tard !

Nous avons compris que ce sujet vous atteint personnellement, tout comme Monsieur le Maire de Montoir de Bretagne. Il touche également plusieurs de nos adhérent·es qui ont perdu des membres de leur famille ou ont dans leur cercle proche des personnes souffrant des conséquences de ce poison.
Sachez, Monsieur le Maire, que nous ne méconnaissons pas ce douloureux chapitre que vous qualifiez à juste titre de véritable scandale sanitaire.

Nous consultons toujours les tableaux de sur-incidence produits par le "Registre des Cancers" sur lesquels on trouve en dernière ligne le cancer de la plèvre avec + 85% pour Pornichet et + 93% pour la Carène.

Nos mobilisations actuelles ont justement pour vocation d'éviter de voir se renouveler un tel désastre ayant d'autres substances pour origine comme par exemple les métaux lourds et les PFAS.
Car nous sommes désolé·es de vous contredire, si l'amiante a fait autant de victimes et continue d'en faire encore aujourd'hui c'est bien parce que les industriels ont déployé une stratégie de dissimulation des effets de cette substance pendant des années y compris au niveau international.

Nous ne referons pas ici l'historique mais en ce qui concerne la France, ce sont bien les mobilisations, les interventions, les luttes nombreuses des organisations syndicales (CGT, CFDT), des associations et des citoyens (Ban Abestos France, Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante par exemple) pour réclamer l'arrêt de l'utilisation de ce minéral fibreux de la famille des silicates qui ont enfin permis d'aboutir.

20 ans. Il aura fallu attendre 20 ans pour interdire en 1997 l'utilisation, la fabrication et l'importation de produits amiantés.
Cependant, de nombreux matériaux contenant de l'amiante sont encore en place, la mobilisation perdure.
Quelle forte mobilisation il a fallu aux travailleurs syndicalistes pour obtenir l'évacuation de la tour Tripode à Nantes construite en 1972 et dynamitée le 27 février 2005 ? 1800 fonctionnaires (des services du ministère des Affaires étrangères, de l'Insee et du Trésor public) exerçaient leur activité au sein de ce bâtiment bourré d'amiante.
Vous auriez pu également rappeler la présence obligatoire du Diagnostic Technique Amiante dans les écoles.

Vos accusations infondées portées à l'encontre de nos associations renforcent notre détermination et notre volonté de travailler à l'expression de la vérité dans l'intérêt des salarié·es, des riverain·es et de l'environnement. Si "vous avez fait beaucoup d'erreurs" comme vous le déclariez dans votre intervention, il est toujours utile d'en tirer les leçons.

Enfin, vous affirmez que certaines associations, sans les citer, seraient « en train de dire que dans les écoles de Pornichet, nos enfants sont les plus menacés ».
Nous affirmons seulement que nos études de 2021 basées sur les mesures de benzène dans les écoles ont montré que c'étaient dans plusieurs établissements de Saint-Nazaire, par exemple Paul BERT à Méan-Penhoët lors d'une semaine avec des vents de Sud-Est, que des valeurs au-delà du seuil de qualité avaient été relevées en janvier 2017.

Monsieur le Président de la CARENE vous interveniez à votre tour, suite aux propos de Monsieur CAILLEAU rappelant que l'industriel YARA a bel et bien choisi de licencier la majeure partie de ses salarié·es plutôt que de se mettre en conformité avec la réglementation. Vous rappelez avoir été premier à qualifier le responsable YARA à Montoir de Bretagne de "patron voyou". Certes mais dans un tel dossier, les paroles ne suffisent pas ! Si vous étiez présent, aux côtés de l'ensemble des maire de l'agglomération, à l'occasion de la manifestation organisée par nos associations le 14 octobre 2022, votre engagement n'a pas été beaucoup plus loin. Vous aviez la possibilité de porter plainte, ou à tout le moins de rejoindre les associations qui se sont portées partie civile dans la procédure engagée à l'encontre de l'industriel, vous ne l'avez pas fait malgré nos sollicitations ...
C'est vrai, le sénateur Vaugrenard, le député et les Maires de Montoir de Bretagne et de Trignac plutôt que de rester spectateurs ont "*mouillé leur chemise*". Ils ont été avec et à côté des associations, des syndicats, des partis politiques à chaque rassemblement. Leur engagement ne peut qu'être cité en exemple et tout particulièrement celui du Maire de Montoir de Bretagne qui en a payé, avec son épouse, un lourd tribut.
Contrairement à ce que vous indiquez, nous ne considérons pas systématiquement les industriels "*comme des gens malhonnêtes*" mais comme des dirigeants responsables qui doivent à la fois maintenir leur outil de production en parfait état de marche et respecter la réglementation qui leur est prescrite afin de protéger en premier lieu leurs salarié·es, les populations et l'environnement.

Comme indiqué précédemment dans notre courrier, force est de constater qu'une partie non négligeable d'entre eux se soustrait volontairement à ces obligations ...

Monsieur le Maire de Donges, vous avez souhaité prendre la parole à votre tour et appuyer les propos de vos collègues.
Votre discours ne nous a pas surpris.

Pour illustrer les efforts réalisés par l'industriel TOTALEnergies, vous avez signalé une amélioration : la diminution des émanations de SO2. Certes, elles sont moins fréquentes.
Pour mémoire, le secteur branche énergie (donc la raffinerie) est le premier secteur émetteur du territoire. Entre 2008 et 2024, ces émissions ont diminué (-85 %) mais n'ont pas pour autant disparu comme vous le laissez entendre. Les émissions de SO2 de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) représentent 1144 tonnes en 2024, soit 65% de celles du département.
Air pays de la Loire a émis 9 signalements de dépassement de seuil sur ces 10 dernières années.
Bizarrement, vous ne faites aucune allusion aux autres polluants : COVNM,, xylène, styrène, particules fines - PM1.0, PM 2,5, ultra fines, ... pour ne citer que quelques nuisances.

Vous évoquez rapidement le benzène, comme une pollution ponctuelle alors que des dépassements horaires sont mesurés régulièrement par les capteurs d'Air Pays de la Loire sur deux quartiers de la commune. Faut-il le rappeler ? Le benzène est un cancérogène notoire ...

La fuite du P551 survenue le 21 décembre 2022 et ses conséquences auraient dû vous amener à vous montrer un peu plus exigeant vis-à-vis de l'industriel. Mais vous persistez à en faire la promotion.
Il est vrai qu'en décembre 2016, vous avez signé une convention avec l'exploitant précisant que vous vous engagiez à cultiver l'image positive de votre partenaire et à ne commettre aucune action qui la ternirait en échange d'une subvention.

Vous faites allusion aux torchères, qui sont des soupapes de sécurité, donc ne devant être actionnées qu'en cas de dysfonctionnements au sein des unités. Vous devriez justement vous étonner au sein du conseil communautaire qu'elles soient en fonctionnement permanent et rejettent dans l'atmosphère quotidiennement (jour et nuit) leurs flammes chargées de polluants
Quant aux efforts réalisés par l'industriel que vous évoquez sur ces dernières années, il y a effectivement la vitrine avec une super salle de contrôle et de nouvelles unités dont la mise en service est différée depuis maintenant 3 ans. Mais il y a surtout des pollutions à répétition dues au manque d'entretien des anciennes installations, pointées du doigt par les mises en demeure des services de l'État.

Nous sommes désolé·es de vous contredire également lorsque vous tentez de nous faire endosser le fait que nous porterions une volonté de désindustrialisation du territoire.
Si vous acceptiez d'échanger avec nous comme le font vos collègues de Montoir de Bretagne et Trignac, vous vous apercevriez que nous ne tenons jamais un tel discours !

Mais il est plus simple de jeter le discrédit sur nos associations que d'essayer de regarder la réalité en face en nous faisant passer pour des "*gens qui ne connaissent rien et qui viennent d'ailleurs*".

De tels propos montrent au passage votre conception de la tolérance et du vivre ensemble.
Ne pas être né·e dans la commune ne prive pas du droit de s'intéresser à son environnement, à sa qualité de vie et ne prive surtout pas du droit de s'exprimer sur ce qui s'y passe.
Si certain·es d'entre nous n'ont pas travaillé dans l'industrie, nous avons toutes et tous vécu cette expérience par l'intermédiaire de nos proches.

Aucun·e d'entre nous n'a jamais prétendu vouloir donner des leçons à qui que ce soit et surtout pas aux salarié·es qui sont malheureusement toujours les premier·es exposé·es aux manquements des industriels.

Nos associations peuvent continuer à travailler avec les maires de Montoir de Bretagne et de Trignac, le député de la circonscription comme elles le font depuis plusieurs années maintenant. Mais, ainsi que l'a rappelé Monsieur BILLET dans son intervention :"*Il faut rentrer dans le dur, la situation est trop grave. Prenons nos responsabilités !*"

Nous considérons qu'il est plus que temps "d'élargir le cercle" et que l'ensemble des élu·es de la CARENE s'empare du sujet.

Comme le formulent régulièrement les maires de Montoir de Bretagne et de Trignac, nous ne sommes pas d'accord sur tout mais nous pouvons avancer ensemble sur ce qui nous rassemble.

Nous sommes à votre disposition pour agir dans l'intérêt de la population.

le 9 JANVIER 2026

Les Associations:

Association des Habitants du village de Gron:

Association Environnementale Dongeoise des Zones à Risque et du PPRT

Association Vivre à Méan Penhöet

Ligue des Droits de l'Homme Saint Nazaire

NB: copie adressée aux membres du Conseil Communautaire et transmise à la presse.